



UNIVERSITÉ
TOULOUSE 1
CAPITOLE

ÉCOLE DOCTORALE

DROIT ET
SCIENCE POLITIQUE

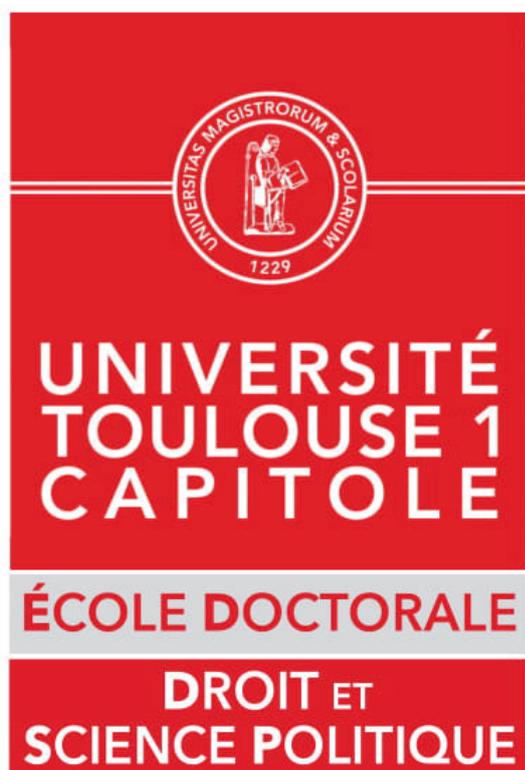
MÉMENTO DES FORMATIONS

EDDSP 2023

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty
31042 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 63 35 00
Fax : 05 61 63 37 98
www.eddroit.ut-capitole.fr
@EddspU1

École Doctorale Droit et Science Politique

Manufacture des Tabacs · bureaux M.I 101, 102 & 103 - bâtiment I



École Doctorale Droit et Science Politique

Directeur · Joël Andriantsimbazovina

Manufacture des Tabacs,
bureaux M.I 101,102 et 103 - bâtiment I
05 61 63 36 84 - M. Declercq
05 61 63 37 82 - Mme Neggad
05 61 63 39 65 - Mme Mothe

eddroit@ut-capitole.fr
www.eddroit.ut-capitole.fr
@EddspUt1

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
2 RUE DU DOYEN-GABRIEL-MARTY
31042 TOULOUSE CEDEX 9

MÉMENTO DES FORMATIONS · 2023

CONTACTS

École Doctorale Droit & Science politique :

Madame MOTHE Laurène · laurene.mothe@ut-capitole.fr

SOMMAIRE

ORGANISATION DES FORMATIONS

MODALITÉS	7
INSCRIPTIONS	8
FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉCOLE DOCTORALE	9
AUTRES FORMATIONS	10
FORMATIONS HORS-CATALOGUE	11
REMARQUES	13

FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES SERVICES ET CENTRES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ	16
--	----

SÉMINAIRES TRANSVERSAUX DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT & SCIENCE POLITIQUE	17
--	----

FORMATIONS OBLIGATOIRES PAR ANNÉES	18
------------------------------------	----

ORGANISATION DES FORMATIONS

MODALITÉS

Durant les quatre années de doctorat, 120 heures de formation doivent être réalisées, soit l'équivalent de 30 heures par année.

La formation inclut :

- les conférences ;
- les colloques ;
- les manifestations organisées par les centres de recherche ;
- la participation à l'organisation des événements de la Faculté de Droit ;
- l'enseignement à l'éthique universitaire et à l'éthique de la recherche.

ORGANISATION DES FORMATIONS

INSCRIPTION

Il est impératif de s'y inscrire via ADUM, dans la rubrique « formations » puis l'onglet « **catalogue** », comme suit :



En cas de non-inscription sur ADUM, les heures ne seront pas comptabilisées.

Pensez également à signer la feuille de présence lors des formations en présentiel. Si la formation a lieu à distance vous pouvez prendre une capture d'écran attestant de votre participation.

Dans certains cas, il vous sera demandé de procéder à **deux inscriptions** :

- sur ADUM ;
- sur le site de l'organisme (cela est précisé dans la fiche de la formation).

ORGANISATION DES FORMATIONS

FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'ÉCOLE DOCTORALE

L'École Doctorale et les centres de recherche organisent régulièrement des conférences, des colloques, séminaires ou d'autres événements. Différents services de l'université dispensent également des formations (voir page 16). Attention, l'École Doctorale n'accepte pas les inscriptions aux formations organisées par d'autres organismes si celles-ci sont déjà dispensées par l'université.

→ Les formations proposées par l'université sont **uniquement** celles sous la partie « formations proposées pour votre École Doctorale EDDSP n°479 »

Formations proposées pour votre Ecole Doctorale EDDSP n°479

Scientifique

- › CDA séance d'actualité : Sûretés
- › IRDEIC : colloque « Le nouveau droit international privé européen en matière de désunion matrimoniale, de responsabilité parentale et de déplacements illicites d'enfants : Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111 »
- › CDA séance d'actualité : Droit pénal des affaires

À noter : les inscriptions aux ateliers proposés par le SUOI-IP et par le Département des Langues et Civilisations se font directement via les sites de ces organismes (voir sur le site de l'École Doctorale, *rubrique Doctorat > Formation des doctorants*).

Afin que vos heures soient validées, les attestations de participation à ces formations doivent être déposées sur ADUM en créant la formation hors catalogue (se reporter à la page 11).

ORGANISATION DES FORMATIONS

AUTRES FORMATIONS

Sur ADUM on retrouve, outre les formations dispensées par l'UT1, des formations proposées par divers organismes extérieurs à l'université.

Ces dernières sont rangées sous l'intitulé « **autres formations** ». L'École Doctorale valide les demandes d'inscription à ces formations **mais ne valide pas les heures**.

→ Si ces heures n'ont pas été validées, vous devez prendre contact avec l'organisme indiqué sur la fiche de la formation.

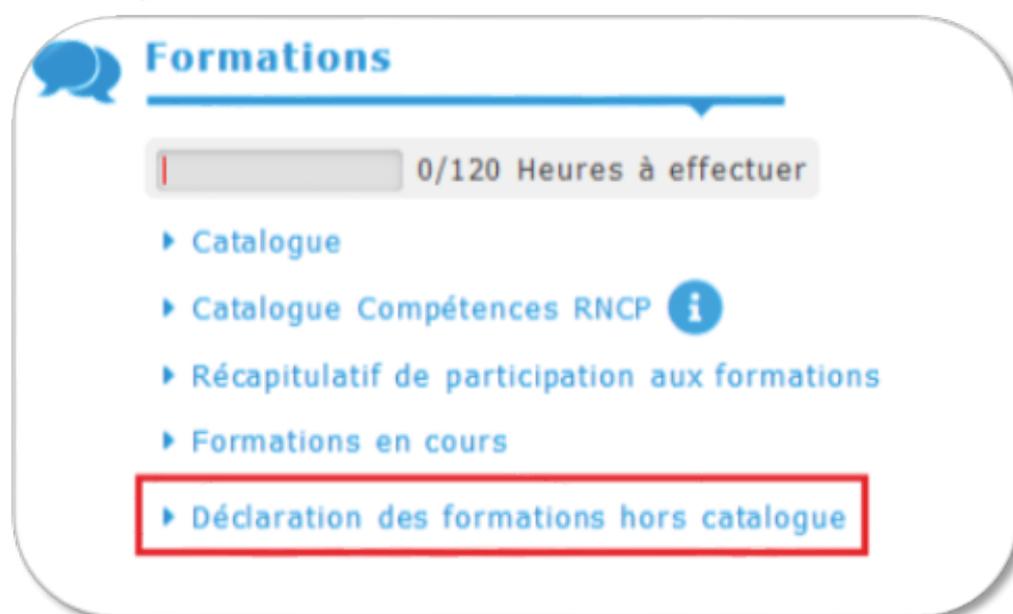
The image shows a screenshot of a website interface. At the top, there is a blue box with the text 'Autres formations'. Below this, the word 'Entreprenariat' is displayed. Underneath, a blue link reads '> Les Mardis de la création (entreprenariat niveau 3) - 2h - A distance'. A red arrow points from this link to a separate box on the right. This box has a blue title 'Les Mardis de la création' and contains the contact information: 'Contact : D'ALMEIDA BOIT Nicolette' and the email address 'docteur-metier@univ-toulouse.fr'.

ORGANISATION DES FORMATIONS

FORMATIONS HORS-CATALOGUE

Divers organismes extérieurs à l'université peuvent proposer des formations. C'est également le cas d'autres universités (par exemple des conférences). La participation à ces formations peut être comptabilisée dans le total des heures de formation devant être réalisées.

Dans le cas d'une formation non dispensée par l'UT1 et qui n'est pas dans le catalogue ADUM, vous devez créer la formation via ADUM en sélectionnant cette fois-ci l'onglet « **déclaration des formations hors catalogue** » :



Il en est de même pour les ateliers proposés par le service du SUIO-IP et du service Département des Langues et Civilisation.

Si la formation est en visioconférence et que vous n'avez pas la possibilité d'obtenir une attestation, vous pouvez alors faire une capture d'écran et la joindre en tant qu'attestation.

Pour les doctorants résidant à l'étranger, toutes les formations suivies auprès des organismes existant sur le lieu de résidence peuvent être enregistrées dans les formations hors catalogue. **Pensez à bien demander un justificatif à l'issue de la formation.**

Vous devez ensuite remplir les champs proposés :

À noter : le nombre de crédits / points est de 0.

Formations suivies hors catalogue

Pour enregistrer votre demande, il vous faudra déposer votre attestation de participation.
Vous devez renseigner le nombre d'heures effectuées ou le nombre de crédits ou les deux le cas échéant.

Intitulé de la formation *

Catégorie *

Année Universitaire *

date de début * date de fin *

Organisateur et ville *

Nombre d'heures effectuées * *Ne saisir que des nombres entiers*

Nombre de Crédits/Points *

Compétences acquises à l'issue de la formation

Contenu/Programme de la formation

 **RNCP. Compétences, activités visées par le diplôme et apport des formations transverses**

Cette formation permet dans le cadre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective, de développer les compétences et capacités suivantes :

Arrêté du 22 février 2019 définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle
<http://www.legifrance.gouv.fr/oda/id/JORFTEXT000038200990/>

Bloc 1 : Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
Bloc 2 : Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
Bloc 3 : Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective
Bloc 4 : Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale
Bloc 5 : Formation et diffusion de la culture scientifique et technique
Bloc 6 : Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective

RNCP : Répertoire National de la Certification Professionnelle

La formation participe à l'objectif suivant : (Veuillez sélectionner une valeur)

Attestation de participation et programme détaillé de la formation *

Déposer le programme détaillé de la formation ainsi que l'attestation ou justificatif de votre participation à la formation (au format PDF) 
(Glisser un document sur cette zone, ou cliquer le bouton en bas à droite)

Aucun fichier sélectionné.

La partie « **formations en cours** », permet de retrouver toutes les formations auxquelles vous vous êtes inscrits, y compris celles en cours d'inscription.



À noter : la fiche de la formation est généralement retirée du catalogue ADUM la veille de l'événement mais vous pouvez retrouver les informations concernant la formation (horaires, lieu, lien visio, *etc.*) via la « Liste des formations auxquelles je suis inscrit ».

Liste des formations auxquelles je suis inscrit

CDA séance d'actualité : Sûretés

IRDEIC : colloque « Le nouveau droit international privé européen en matière de désunion matrimoniale, de responsabilité parentale et de déplacements illicites d'enfants : Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111 »

CDA séance d'actualité : Droit pénal des affaires

IRDEIC : colloque « Le nouveau droit international privé européen en matière de désunion matrimoniale, de responsabilité parentale et de déplacements illicites d'enfants : Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111 »

Contact : BITON Fabienne

Catégorie : Scientifique

Langue de l'intervention : français

Nombre d'heures : 8

Nbre d'inscrits : 6

Lieu : UT1 capitol - Manufacture des Tabacs - Auditorium MS 001

Début du module : 1 juillet 2022

Date limite d'inscription : 30 juin 2022

Programme :
Le colloque « Le nouveau droit international privé européen en matière de désunion matrimoniale, de responsabilité parentale et de déplacements illicites d'enfants : Le règlement Bruxelles II ter n°2019/1111 » organisé par l'IRDEIC, se déroulera le 1er juillet 2022 à 14h00 dans l'Auditorium MS 001 de la Manufacture des Tabacs.

Programme et inscription OBLIGATOIRE en plus d'ADUM, via le lien suivant : <https://www.conferences-seminaires/le-nouveau-droit-international-prive-europeen-en-matiere-de-responsabilite-parentale-et-de-deplacements-illicites-d-enfants-le-reglement-bruxelles-ii-ter-n-2019-1111-colloque-or>

Si toutes les heures n'ont pas été réalisées au cours de l'année, elles seront reportées sur l'année suivante.

Les formations réalisées les années précédentes et enregistrées sur ADUM se cumulent et s'ajoutent à celles de l'année en cours.

Chaque doctorant peut valider ses formations et participations aux colloques sur justificatif de présence.

Les doctorants peuvent suivre des formations ou des colloques « hors catalogue » (qui ne figurent pas sur ADUM) dans différentes universités (à condition de créer la formation).

Pour les formations en visioconférences, afin d'éviter que les heures ne soient pas comptabilisées, veuillez à bien indiquer votre nom et votre prénom en entier sur Zoom (pour la capture d'écran).

FORMATIONS DISPENSÉES PAR LES SERVICES ET CENTRES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ

Les dates, lieux et horaires sont communiqués sur ADUM et sur le site de l'École Doctorale.

POURSUITE DE CARRIÈRE ET ENTREPRENARIAT	<p>Présentation métier universitaire (ATER, MCF, PU, invitation des présidents de section 1, 2, 3 et 4 du CNU) - 2 heures</p> <p>Modules Préparation à la Profession d'Universitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation à l'audition de la maîtrise de conférence • Conférences d'agrégation • Préparation à l'audition pour le professorat (Art 46.1 et 46.3) <p>Module insertion professionnelle et carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journées Rencontres « Entreprenariat Étudiant » (SUIO-IP) - 1 heure 30 • Initiation à la culture économique de l'entreprise • Communication et prise de parole en public • Bilan de compétences et projet professionnel (SUIO-IP) - 1 heure 30
PRATIQUES PÉDAGOGIQUES POUR L'UNIVERSITÉ	<p>Modules Méthodes des Sciences sociales (LASSP)</p> <p>Module « Partage d'expérience » (TICEA - ED) - 20 heures</p> <p>Modules « S'outiller pour enseigner » (TICEA - ED) - 6 heures</p> <p>Être thésard (gestion des activités : enseignement, publication, participation à des colloques et des conférences) - 5 heures</p> <p>Maîtriser présentation à l'oral - 2 heures</p>
RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET PUBLICATION	<p>Atelier « Gérer et citer sa bibliographie avec Zotero » - 2 heures</p> <p>Atelier « Faire de la veille avec les bases de données juridiques » - 2 heures</p> <p>Atelier « Mettre en forme sa thèse avec WORD » (<i>Feuille de style sur Mac ou PC</i>) - 2 heures</p> <p>Atelier « Jeune chercheur, futur publiant » - 2 heures</p> <p>Atelier « Science ouverte et Droit » - 2 heures</p> <p>Atelier « Droit d'auteur pour l'enseignement et la recherche » - 2 heures</p> <p>Atelier « Faire des recherches avec les bases de données internationales » - 2 heures</p> <p>Atelier « Introduction aux données de la recherche » - 1 heure (<i>nouveau</i>)</p>
INTERNATIONAL	<p>Module Formation langues étrangères</p> <p>Module Formation en langue française</p> <p>Français langue étrangère - 10 heures</p> <p>Conférences et séminaires réalisés par des professeurs invités</p>
SCIENTIFIQUE / INTERDISCIPLINARITÉ	<p>Module Ateliers et Rencontres Histoire du Droit (CTHDIP)</p> <p>Assister à des soutenances - 3 heures</p> <p>Séminaire d'approfondissement de la culture juridique générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epistémologie - 10 heures • Logique juridique - 10 heures • Théorie et Philosophie du droit - 10 heures • Les sources du droit - 10 heures • L'articulation des systèmes juridiques - 10 heures • Les grandes notions du droit - 10 heures • La doctrine juridique - 10 heures
DIFFUSION DES SAVOIRS	<p>Module « Ma thèse en 180 secondes »</p>

SÉMINAIRES TRANSVERSAUX DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT & SCIENCE POLITIQUE

Les séminaires se déroulent pendant l'année universitaire, de novembre à juin.

Les dates, lieux et horaires des séminaires, seront communiqués par mail au cours de l'année et seront également disponibles sur ADUM, votre ENT et sur le site de l'EDDSP.

Chaque séminaire de 10 heures est assuré par un binôme de deux professeurs. Chacun dispense 5 heures.

Il n'y a pas d'évaluation. **Les doctorants valident les heures de présence en signant la feuille d'émargement. Les inscriptions se font via ADUM.**

Epistémologie : 10h CM	M. Xavier BIOY, Professeur M. Marc NICOD, Professeur
Logique juridique : 10h CM	M. Stefan GLOTZBERG, Professeur à l'Université libre de Bruxelles. M. George KARAVOKYRIS, Professeur assistant à l'Université Aristote Thessalonique.
Théorie et Philosophie du droit : 10h CM	M. Sébastien NEUVILLE, Professeur M. Mathieu CARPENTIER, Professeur
Les sources du droit : 10h CM	M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Professeur M. Julien THÉRON, Professeur
L'articulation des systèmes juridiques : 10h CM	Mme Hélène GAUDIN, Professeure M. Hugues KENFACK, Professeur
Les grandes notions du droit : 10h CM	M. Jérôme HENNING, Professeur M. Stéphane MOUTON, Professeur
La doctrine juridique : 10h CM	Mme Marie BASSANO Professeure Mme Sandrine TISSEYRE, Professeure

FORMATIONS OBLIGATOIRES PAR ANNÉE

Les doctorants doivent suivre par année les formations suivantes :

Première année

Atelier BU « **Gérer et citer sa bibliographie avec Zotero** »
ou
Atelier BU « **Faire de la veille avec les bases de données juridiques** »

Partage d'expérience - *TICEA / ED*
(obligatoire pour les 1A contrat doctoral)

S'outiller pour enseigner - *TICEA / ED*
(obligatoire pour les 1A contrat doctoral)

Être thésard - *ENSEIGNANT*
(gestion des activités : enseignement, publication, participation
à des colloques et des conférences)

Deuxième année

Atelier BU « **Mettre en forme sa thèse avec WORD** »
(Feuille de style sur Mac ou PC)

Troisième année

Atelier BU « **Jeune chercheur, futur publiant** »



ut-capitole.fr